

Le 14 avril 2021



Se tenait le 14 avril l'audience de référé du Tribunal judiciaire de Bobigny portant sur la demande de suspension par le Syndicat UNSA-SAPAP du projet PACT d'Aéroports de Paris, qui consiste en une modification des contrats de travail des salariés avec baisse massive de salaire, et licenciement dans le cadre d'un PSE des salariés qui la refuseraient.

L'UNSA-SAPAP a eu la surprise de voir intervenir à l'audience un représentant de l'État, venu soutenir la position de la direction de l'entreprise d'une incompétence du juge judiciaire au profit de l'autorité administrative ; le syndicat s'étonne vivement de cette immixtion dans une procédure judiciaire de l'État, qui par ailleurs sera l'autorité décisionnaire sur la régularité de la procédure de PSE actuellement pendante devant les services du Ministère du travail.

Juge et partie, l'État s'engage manifestement dès maintenant auprès d'ADP en soutien de la procédure engagée.

Du fait de cette intervention, le tribunal n'a entendu les parties le 14 avril que sur la question de la compétence du juge judiciaire, et rendra sa décision sur ce point vendredi 16 avril.

Le syndicat UNSA-SAPAP maintient que le juge judiciaire est compétent pour suspendre pour l'année 2021 un projet de

réorganisation qui se traduira dès l'été par des modifications de contrat de travail et baisses de salaire de l'ensemble des salariés de l'entreprise, l'éventuel PSE étant lui renvoyé à 2022.

Il rappelle que le code du travail interdit qu'une entreprise engage simultanément une rupture conventionnelle collective se traduisant par 1150 départs volontaires, dont 700 non remplacés, et des licenciements pour motif économique.

L'UNSA-SAPAP poursuivra en toute hypothèse son combat pour faire respecter ce principe, et pour s'opposer à ce que l'entreprise puisse, dès cette année, inciter les salariés à quitter l'entreprise dans le cadre d'un **prétendu volontariat qui intervient en réalité sous la menace pure et simple d'un licenciement économique.**

Laurent Garssine
Secrétaire Général
07 88 31 26 49



ORLY

Bureau 5410 - BP288
94544 Orly Aerogare Cedex
01 49 75 06 46 - sapapol@adp.fr

UNSA-SAPAP.ORG



CDG / LE BOURGET /
Aéroports Secondaires

Module MN - BP 24101 - 95711 Roissy CDG Cedex
01 48 62 74 55 - sapapry@adp.fr

